

GARDE-CHASSE PARTICULIER



DATES :

Une session : les samedis 3 mars, 24 mars et 19 mai
(8h30 - 17h00)

OBJECTIF : obtenir la reconnaissance d'aptitude technique à la fonction de garde-chasse particulier

PUBLIC : candidats à la fonction de garde-chasse particulier sur un territoire situé en Saône et Loire

PROGRAMME (3 journées)

Programme établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006 (Module 1 et Module 2). Dispensé par la FDC 71 et le Service départemental de l'ONCFS, avec le soutien logistique de l'Association départementale des gardes-chasse particuliers de Saône et Loire (ADGCPSL).

1^{ère} journée :

- Notions juridiques de base (Module 1)
 - les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires
 - la police judiciaire et ses agents
 - la procédure pénale
 - l'infraction pénale
 - le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires
- Droits et devoirs du garde-chasse particulier (Module 1)
 - la place du garde-chasse particulier au sein de la police judiciaire
 - les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde-chasse particulier
 - le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété

2^{ème} journée :

- Déontologie et techniques d'intervention (Module 1)
- Police de la chasse (Module 2)

3^{ème} journée :

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats (Module 2)
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier (Module 2)

NOMBRE DE PLACES : 35	RESPONSABLE DE FORMATION : Vincent AUGAGNEUR <i>Suppléant : Gaëtan BERGERON</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi pris en commun si désiré (réservation et règlement lors de l'inscription)	INTERVENANTS : Vincent AUGAGNEUR (FDC 71) Aurélien LACONDEMINE et Emmanuel BONNEFOY (ONCFS) Marc BERTHIN (ADGCPSL)

A titre d'information, des séances complémentaires de formation pratique sont dispensées sur le terrain. Ces séances sont facultatives pour l'obtention de l'agrément. Si vous souhaitez vous inscrire, contacter le Président de l'ADGCPSL, M. Marc BERTHIN au 06.83.38.56.64 ou M. Michel CERZINI au 06.72.21.32.89.

CONTACTS : Vincent AUGAGNEUR au 06 07 42 34 54 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)